

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **lundi 6 février 2023 à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **2693-2695, boulevard Pie-IX** – visant à permettre la construction d'un bâtiment d'une hauteur maximale de 15 mètres et l'implantation d'équipements mécaniques et de constructions hors toit à une distance d'un mètre par rapport aux plans de façade des étages inférieurs, malgré les dispositions des articles 9 et 21 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

La documentation relative à cette demande de dérogation mineure est disponible pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section « Dossiers à l'étude » : <https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-dans-mhm-5560>

**FAIT À MONTRÉAL, CE 20<sup>E</sup> JOUR DE JANVIER 2023**

**La secrétaire d'arrondissement,**

**Dina Tocheva**